

# Circulaire

n° 10868

Vendredi 26 septembre 2014

## Prélèvements et analyses à l'émission de substances dans l'atmosphère

### Liste des laboratoires ou organismes agréés

ARRÊTÉ DU 4 SEPTEMBRE 2014

> Le Journal officiel du 25 septembre 2014 a publié un arrêté du 9 mai 2014 qui dresse la liste des laboratoires ou organismes agréés pour effectuer les prélèvements et analyses à l'émission dans l'atmosphère des substances mentionnées ci-dessous :

Agrément 1a et 1b :	prélèvement (1a) et quantification (1b) des poussières dans une veine gazeuse.
Agrément 2 :	prélèvement et analyse des composés organiques volatils totaux.
Agréments 3a et 3b :	prélèvement (3a) et analyse (3b) de mercure (Hg).
Agréments 4a et 4b :	prélèvement (4a) et analyse (4b) d'acide chlorhydrique (HCl).
Agréments 5a et 5b :	prélèvement (5a) et analyse (5b) d'acide fluorhydrique (HF).
Agréments 6a et 6b :	prélèvement (6a) et analyse (6b) de métaux lourds autres que le mercure (arsenic, cadmium, chrome, cobalt, cuivre, manganèse, nickel, plomb, antimoine, thallium, vanadium).
Agrément 7 :	prélèvement de dioxines et furannes dans une veine gazeuse (PCDD et PCDF).
Agrément 8 :	analyse de la concentration en dioxines et furannes (PCDD et PCDF).
Agréments 9a et 9b :	prélèvement (9a) et analyse (9b) d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
Agréments 10a et 10b :	prélèvement (10a) et analyse (10b) du dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> ).
Agrément 11 :	prélèvement et analyse des oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ).
Agrément 12 :	prélèvement et analyse du monoxyde de carbone (CO).
Agrément 13 :	prélèvement et analyse de l'oxygène (O <sub>2</sub> ).
Agrément 14 :	détermination de la vitesse et du débit-volume.
Agrément 15 :	prélèvement et détermination de la teneur en vapeur d'eau.
Agrément 16 :	prélèvement (a) et analyse (b) de l'ammoniac (NH <sub>3</sub> ).

> La date de validité de l'agrément et les types de prélèvements et d'analyses autorisés sont précisés pour chaque laboratoire dans le tableau en annexe de l'arrêté.

> Figure ci-après l'arrêté du 4 septembre 2014, qui abroge l'arrêté du 9 mai 2014 précédemment en vigueur<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Circ. CPDP n° 10831 du 3 juin 2014.